

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 13 avril 2020 à vingt heures par appel téléphonique, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables et de l'arrêté ministériel #2020-004 du mois de mars 2020.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Sylvain Roy, Lucien Thibault, Daniel Marchand, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est absent, monsieur le conseiller Patrice Boisjoli.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
 - .1 Séance ordinaire du 9 mars 2020
4. Suivi du dernier conseil
5. Adoption des dépenses
6. Construction de garage Municipal – Offre de service
7. Approbation PIIA
 - .1 6, montée Rivière des Fèves – Rénovation du bâtiment principal
8. Adoption du schéma de couverture de risques incendie – 2019 (AN 7)
9. Nomination au conseil d'administration de l'OMH
10. Réservation du sel de déglçage auprès de l'UMQ saison 2020-2021
11. Adoption d'une proposition pour le fauchage des bords de chemin
12. Appel d'offres : Réparation des chemins et des routes – scellement des fissures
13. Appel d'offres : Lignages des chemins et des routes
14. Rapport des élus
15. Rapport de la direction générale
16. Varia :
 - .1 Avis de motion sur règlement de taxation 2020

- .2 Demandes d'investigation auprès du Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
17. Levée de l'assemblée

3. Procès-verbal

20-04-61

3.1 Séance ordinaire du 9 mars 2020

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

- Le directeur général doit préparer un projet de règlement afin d'encadrer les rabais octroyés aux citoyens dans le cadre d'activités de loisirs.

20-04-62

5. Adoption des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2020, totalisant un montant de **82 010.72 \$**, soit adoptée et peut être ainsi payée.

ADOPTÉ

20-04-63

6. Construction de garage Municipal – Offre de service

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite réaliser la construction d'un garage municipal sur le terrain de l'Usine de lin;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un endroit sécuritaire avec l'espace nécessaire pour l'entreposage des matériaux et des équipements de la municipalité. Présentement, l'entreposage se fait à plusieurs endroits au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'atelier d'architecture MDTP pour la préparation d'un devis d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QU' une subvention sera demandée par la municipalité dans le cadre du programme PIQM (Programme Infrastructures Québec-Municipalités) visant à permettre aux municipalités de réaliser des projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation/conversion ou de réfection d'infrastructures municipales.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter l'offre de services professionnels de la firme MDTP pour la préparation d'un devis d'appel d'offres pour la construction d'un garage municipal pour un montant de **29 000 \$** plus les taxes applications. Ce montant inclut également la surveillance des travaux de construction.

ADOPTÉ

7. Approbation PIIA

20-04-64

7.1 6, montée Rivière-des-Fèves – Rénovation du bâtiment principal

La demande de PIIA consiste à remplacer 10 fenêtres de la résidence par des fenêtres de styles et de dimensions différentes, tout en conservant les volets extérieurs. La demande consiste également à remplacer le revêtement de toiture en bardeau d'asphalte de couleur noire par un revêtement en tôle de type Optimum 29g de couleur noire.

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 198 622, portant l'adresse civique 6, rue montée Rivière-des-Fèves est situé dans la zone H-5 et que la propriété est assujettie à l'article 19 du Règlement numéro 281-11 (règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale);

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique aux constructions et aux catégories d'ouvrages suivants : la modification ou le changement des portes et des fenêtres, du revêtement extérieur, des galeries visibles de la voie publique, de la toiture et de l'orientation architecturale (corniche, parapet, solin, appui de fenêtre, linteau, arc, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux projetés pour les fenêtres et la toiture s'intègrent à l'architecture et aux caractéristiques du

bâtiment auquel elle est rattachée, de même qu'à son environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux projetés sont de qualité et durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification présenté respecte les objectifs et critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie et, résolu à l'unanimité que le Conseil, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, d'accepter le remplacement de 10 fenêtres par des fenêtres de style et de dimensions différentes et le remplacement du revêtement de toiture par un revêtement en tôle de couleur noire sur le bâtiment principal portant l'adresse civique, 6, montée Rivière-des-Fèves, lot 6 198 622 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ

20-04-65

8. Schéma de couverture de risques incendie – AN 7 (2019)

CONSIDÉRANT QUE l'action 3 du Schéma de couverture de risques de la MRC de Beauharnois-Salaberry demande aux municipalités de transmettre les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel régional d'activités;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie obligeant l'autorité locale chargée de l'application des mesures prévues à l'action 3 du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry et à adopter par résolution un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 18 février 2013, du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la sécurité incendie, signé le 25 juin 2013;

CONSIDÉRANT QU' il est de la responsabilité de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier de s'assurer que les actions et les échéanciers figurant au schéma soient réalisés;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un rapport annuel d'activités fait partie intégrante des actions figurant au schéma;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt aux membres du Conseil dudit rapport annuel d'activités a été effectué.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter la mise à jour du schéma de couverture en incendie 2019 (AN 7) faisant rapport des activités du Service des Incendies de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

20-04-66

9. Nomination au conseil d'administration de l'OMH

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de nommer monsieur Gilles Landry au Conseil d'Administration de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Urbain-Premier pour une période de 3 ans soit du 11 avril 2020 au 10 avril 2023. Le conseil municipal abroge la résolution #17-04-120.

ADOPTÉ

20-04-67

10. Réservation du sel de déglacage auprès de l'UMQ saison 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit procéder à la réservation de ses quantités d'achats de sel pour la saison hivernale 2020-2021.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, a réservé 200 tonnes de sel pour la saison 2020-2021 auprès de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉ

20-04-68

11. Adoption d'une proposition pour le fauchage des bords de chemin

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat de fauchage d'environ 110 km de bords de chemin (pour trois coupes) durant la saison 2020 à André Paris Inc. pour un montant total de **5 550 \$** plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

20-04-69

12. Appel d'offres : Réparation des chemins et des routes – scellement des fissures

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation au mois de mars 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'octroyer le contrat de scellement des fissures pour la saison 2020, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lignage Maska Inc. pour un montant approximatif de **8 000 \$** plus les taxes applicables. Le prix de la soumission au mètre linéaire est de **1.65 \$**.

ADOPTÉ

20-04-70

13. Appel d'offres : Lignage des chemins et des routes

CONSIDÉRANT l'émission d'un devis d'appel d'offres sur invitation au mois de mars 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'octroyer le contrat de lignage de la chaussée pour la saison 2020 au plus bas soumissionnaire conforme soit Marquage Signalisation Rive-Sud Inc. pour un montant de **15 391.93 \$** taxes incluses.

ADOPTÉ

14. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie effectue son rapport du mois :

- Aucune activité à rapporter.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy effectue son rapport du mois :

- Aucune activité à rapporter.
- Cuisine Gourmande offre la possibilité d'offrir un souper à domicile pour le souper bénévole ce qui serait une possibilité de remplacement dans un contexte où les rassemblements sont interdits. Compte tenu de la situation de la Covid-19, le conseil entend trouver une façon de remercier les bénévoles pour leur implication grandement appréciée par la communauté.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue son rapport du mois :

- L'installation des modules de jeux au parc de la butte est retardée à cause de la Covid-19.
- La fête de la Saint-Jean sera probablement reportée, car aucun rassemblement n'est autorisé.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois :

- Plusieurs rencontres téléphoniques avec le CIUSSS Montérégie-Ouest et le bureau de la députée Madame Claire IsaBelle. Ces appels sont très bien organisés. Nous avons des réponses à toutes nos questions.
- Madame Denise Bergevin et monsieur Fernand Thibault ont reçu la médaille du lieutenant-gouverneur pour aînés.

15. Rapport du directeur général

- L'ouverture des soumissions de l'appel d'offres pour le pavage du chemin Grande Ligne et de la montée Gervais sera le 17 avril à 11h05;
- Dans le cadre du projet de construction du garage municipal, suite au dépôt par l'architecte d'un échéancier provisoire pour l'élaboration d'un devis d'appel d'offres, une rencontre sera organisée avec tous les membres du conseil pour préciser les besoins;
- Les élections partielles sont reportées à une date ultérieure après le 26 avril. La direction générale des élections (DGE) doit nous revenir avec une confirmation lorsque la crise du Covid-19 sera sous contrôle;
- Un exercice de révision budgétaire pour l'exercice financier 2020 est en cours afin de déterminer une projection des revenus et des dépenses au 31 décembre 2020.

16. Varia

20-04-69

16.1 Avis de motion sur règlement de taxation 2020

Un avis de motion est donné par monsieur le maire Réjean Beaulieu, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de modifier le règlement de taxation 2020 concernant de nouvelles modalités de paiement des taxes pour l'exercice financier 2020.

16.2 Demandes d'investigation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remblai ont été effectués l'an dernier sur le lot 6 200 292;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de remblai sont présentement en cours sur le lot 6 198 838;

CONSIDÉRANT QU' un agronome a été mandaté par le propriétaire pour la supervision des travaux de remblai sur le lot 6 198 838;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'arrêt temporaire des travaux a été envoyée par la Municipalité au propriétaire du lot 6 198 838 ainsi qu'à l'agronome responsable du dossier. La Municipalité désire essentiellement se prévaloir des conditions spécifiées au permis 2020-008 dans l'objectif de s'assurer que les travaux de remblai respectent toutes les normes environnementales ainsi que toutes les exigences de la CPTAQ en vigueur;

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'effectuer une inspection complète des travaux de remblai sur les lots 6 198 838 et 6 200 292 situés à Saint-Urbain-Premier afin de s'assurer que lesdits travaux respectent toutes les normes environnementales en vigueur.

ADOPTÉ

17. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h49.

Réjean Beaulieu,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim